

**Arrêté fédéral
sur l'achèvement d'un bâtiment servant à des activités
combinées à l'Institut suisse de météorologie
(METALERT II)**

du 23 septembre 1982

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 21 décembre 1981¹⁾,
arrête:

Article premier

Un crédit d'objet de 8,95 millions de francs est ouvert pour l'achèvement d'un bâtiment servant à des activités combinées à l'Institut suisse de météorologie, conformément au message du 21 décembre 1981.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, le 14 juin 1982

Le président: Dreyer

La secrétaire: Huber

Conseil national, le 23 septembre 1982

La présidente: Lang

Le secrétaire: Zwicker

27206

¹⁾ FF 1982 I 165

Arrêté fédéral sur l'achèvement d'un bâtiment servant à des activités combinées à l'Institut suisse de météorologie (METALERT II) du 23 septembre 1982

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.10.1982
Date	
Data	
Seite	147-147
Page	
Pagina	
Ref. No	10 103 516

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.